



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 684-2025-B modifiant le Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 7 avril 2025.

Le règlement a pour objet de modifier les annexes « E », « F » et « J » du *Règlement n° 684 de tarification* en vigueur principalement afin de modifier les tarifs du camp de jour et d'ajouter les tarifs concernant les demandes de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 8 AVRIL 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe